
Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaire de Renens

Procès-verbal de la séance du 6 février 2018
18h30 Buvette de la Salle de spectacles

Présidence : Mme Myriam Romano-Malagrifa, Présidente

Présents

Excusés et

Absents : Selon liste de présence annexée

Procès-verbal : François Chevalier, Renens le 23 février 2018

1. Accueil et communications de Mme la Présidente

Aucune communication particulière n'est à relever.

L'Ordre du jour est accepté sans modification.

Le PV de la séance du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Espace repas et devoirs au Léman

Mme Karine Clerc, Municipale du dicastère Enfance et Cohésion sociale et le chef dudit service M. Georges Chevallaz, sont invités par le CET afin d'expliquer le fonctionnement des espaces repas, mais aussi des APEMS au sein des établissements.

Les structures d'accueil parascolaires, dépendantes du service Enfance et Cohésion sociale sont les UAPE, Unité d'accueil pour écoliers à l'intention des 1 et 2P, les APEMS, Accueils pour enfants en milieu scolaire de la 3P à la 8P et les réfectoires scolaires.

Un rapport, sous forme de préavis, a récemment été présenté au Conseil communal de Renens. Son but prioritaire est de définir les besoins et le développement des structures en matière d'accueil de jour préscolaire et parascolaire des enfants jusqu'en 2021. (Rapport joint au PV).

Les services de la Ville travaillent pour répondre aux dispositions de la Constitution vaudoise et son article 63a évoquant l'école à journée continue et la nécessité d'offrir aux familles un accueil parascolaire surveillé facultatif.

Actuellement, Renens répond aux normes minimales d'un tel accueil, même si des efforts restent à faire pour offrir des prestations complètes. Il n'existe, en ce moment, que peu ou pas de demandes pour les niveaux 7-8P en dehors du repas de midi. Les inscriptions se planifient très à l'avance et dans ce cas, aucune première priorité n'a été refusée (parents qui travaillent, situations sociales critiques ou recherche d'emploi "active"). Seules quelques demandes arrivées après la rentrée scolaire n'ont pu être honorées, par manque de places disponibles. Il peut arriver qu'une place soit disponible, mais ne corresponde pas au lieu de scolarité de l'élève. Dans ce cas, il ne pourra pas en bénéficier s'il n'est pas autonome dans ses déplacements. La planification est une "science" très compliquée. Actuellement il y a 24 demandes non satisfaites en APEMS (donc 9 situations RI/chômage) et 10 en UAPE (donc 5 situations RI/chômage). Même si les tarifs de placement tiennent compte des revenus, parfois certaines familles renoncent à la place pour raison économique. Il demeure encore des solutions de remplacement avec l'accueil familial de jour. Les 2/3 des enfants pris en charge par cette forme d'accueil sont des écoliers soit entre 130 et 140 enfants.

Il est à noter que durant ces quinze dernières années, beaucoup d'efforts ont été accomplis car auparavant il n'existait quasi aucune possibilité de placement institutionnel.

Concernant le problème de l'affichette de l'espace-repas du Léman : celle-ci a été immédiatement retirée et le fait d'avoir exclu un élève qui fait ses devoirs doit relever du malentendu, car il n'existe aucune disposition, intention ou consigne en ce sens, sachant que tout élève qui souhaite faire ses devoirs au réfectoire peut y rester jusqu'à 13h15.

Actuellement environ 15 repas sont servis sur inscription avec une capacité d'accueil de 36 places. Il reste donc encore assez de place pour les pique-niques de midi. Néanmoins, demeure la question de l'encadrement en cas d'ouverture "élargie" pendant ou après les heures de cours. Car il est évident que dans ce cas, une surveillance devrait être mise en oeuvre, soit par des accompagnants de devoirs soit par des grands frères, ce qui serait probablement mieux adapté pour cette catégorie d'âge.

Rappel est formulé des reports de responsabilités, à savoir que durant le temps scolaire exclusivement, la responsabilité des enfants est du domaine scolaire, alors qu'avant et après les cours et durant la pause de midi, la responsabilité incombe aux parents ou à la Commune dans le cadre des dispositifs qu'elle met en place, lorsque les parents choisissent d'y inscrire leurs enfants. (APEMS, UAPE, réfectoires, Sport scolaire facultatif ou devoirs accompagnés).

Toutes les mesures à disposition des parents décrites ci-dessus figurent dans les documents qui leur sont remis avant les rentrées scolaires de même que sur le site internet de la commune ainsi que sur ceux des trois Etablissements scolaire de Renens. Les directions scolaires les évoquent également auprès des élèves, qui parfois transmettent les informations à leurs parents, mais qui peuvent aussi préférer un moment d'indépendance durant les pauses à un repas chaud dans un espace surveillé. A noter qu'à l'adolescence, les besoins des élèves peuvent varier en la matière et que leur prise en charge devrait aussi faire l'objet d'une négociation entre parents et enfants.

3. APEMS : questions de parents sur l'organisation

Le ¼ parents se fait l'écho de différentes remarques émanant précisément des parents au sujet de l'approche pédagogique en APEMS. Ces problématiques sont inconnues de la direction du service Enfance et Cohésion sociale qui en prend note. Il est à remarquer une grande différence d'encadrement entre les UAPE, dotées de personnels formés et d'ailleurs

pour lesquelles aucune critique n'est formulée, des APEMS qui ne disposent pas du même taux d'encadrement professionnel. Les conditions d'accueil étant également très différentes (moments brefs, groupes plus grands), l'encadrement proposé l'est également. Toutefois, chacun reconnaît qu'un dialogue est nécessaire, rendez-vous est pris pour évoquer ces questions entre les représentants des parents et le service Enfance et Cohésion sociale.

4. Questionnaire sécurité : analyse des questions "ouvertes"

Les membres du ¼ parents et le GT sécurité proposent de plancher sur ce dépouillement le 19 mars. La salle des Commissions de la Salle de spectacles sera réservée dès 18h. D'autres membres du CET peuvent rejoindre ce groupe en prenant le soin de prévenir par mail Mme Binovsky (ibinovsky@bluewin.ch).

5. Maurabia : concours artistique du % culturel

Le lauréat du concours est Alexandros Kyriakatos et son projet "l'espace des constructions". L'artiste propose de travailler sur l'évolution de la construction avec la participation des élèves et les photos que ceux-ci auront pu réaliser durant les travaux. Des sérigraphies seront présentées à l'entrée du bâtiment dans une disposition spécifique, également en lien avec le travail d'Anne Peverelli qui avait réalisé le concept artistique des bâtiments de la Vaudaire et du Joran.

6. Spectacle de cirque de l'Etablissement primaire Est

Les enseignants concernés sont en pleine préparation de cette importante manifestation, en collaboration avec l'Ecole de cirque de Lausanne Renens et qui se déroulera sous chapiteau dans la semaine du 25 au 28 juin 2018 sur le parc du Censuy. Les horaires ont été avancés afin de ne pas entrer en concurrence avec les matches du Mondial de foot.

7. Organisation des enclassements au primaire

Le Directeur de l'EP Ouest informe le Conseil des dispositions prévalant à l'organisation des enclassements dans les différents collèges des deux établissements primaires. Une limite géographique Est-Ouest existe entre les deux établissements. Selon le lieu de domicile des parents, les élèves sont enclassés dans les bâtiments scolaires les plus proches. Dérogent à cette règle les enfants pour qui, en raison de la proximité des accueils parascolaires ou des solutions de gardes, il peut s'avérer plus adéquat d'être intégrés à un autre collège. Les demandes se font toujours par écrit et après vérification du bien-fondé de la requête, sont en général acceptées. Il existe également une "zone grise" générant parfois un enclassement en raison de l'équilibre de la composition des classes des deux établissements et pas seulement du critère géographique.

8. Divers

- Le nouveau Magic College est désormais visible sur le site de l'ES (www.esrenens.ch)
- La Fête du printemps de Renens aura lieu sur la Place du Marché le samedi 24 mars.

- Conseils des élèves : existe à l'EP Est, pas encore à l'EP Ouest et est en cours de redynamisation à l'ES. Le CET doit rencontrer ses représentants. À organiser à l'avenir.

- C'est la dernière participation de M. Alberto Angeretti, Directeur de l'Etablissement secondaire à une séance du CET. En effet, prenant une retraite qui s'avère d'ores et déjà très active, M. Angeretti laissera la direction du secondaire à M. Aso Piroti dès le 1^{er} avril 2018. M. Angeretti a participé à la création du CET et a bien entendu contribué à toutes les étapes de sa mise en oeuvre, puis à ses nombreux travaux, débats et réflexions. Il témoigne avec émotion de son plaisir à avoir pu participer à cette expérience. M. Angeretti est remercié chaleureusement par Mme la Présidente du CET ainsi que M. le Président du Conseil communal pour la grande qualité de son investissement et de sa participation assidue aux séances du CET.

9. Prochaine séance

La séance est close à 20h30.

La prochaine séance du CET aura lieu le 15 mai 2018 à 18h30 à la Buvette de la Salle de spectacles.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier